

# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



#### **COMMUNE LE MONETIER ALLEMONT**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

#### **Effectifs**

- 5 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 3 fonctionnaires
  - > 2 contractuels permanents
  - > 0 contractuel non permanent
- → Aucun contractuel permanent en CDI



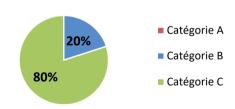
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

## Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	33%		20%
Technique	33%	100%	60%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	33%		20%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

## Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut

_	■ Hom	mes	■ Femmes
Fonctionnaires	33%		67%
Contractuels	50%		50%
Ensemble	40%		60%

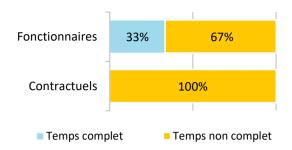
### → Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	60%
Rédacteurs	20%
ATSEM	20%

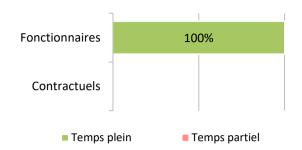
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

## Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



## Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière Administrative **Fonctionnaires** 

Contractuels

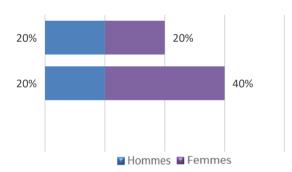
100% Médico-sociale 100%

## Pyramide des âges \_\_\_\_\_

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moy des agents pe				
Fonctionnaires	52,50	— de 50 ans et +		
Contractuels	37,50	ue 30 alis et +		
permanents	37,30			
Ensemble des	46 E0	de 30 à 49 ans		
permanents	permanents 46,50			
		_		
Tranche o	de - de 30 ans			

#### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

## 3,48 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

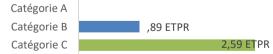
> 2,82 fonctionnaires

> 0,66 contractuel permanent

> 0,00 contractuel non permanent

6 334 heures travaillées rémunérées en 2024

## Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

Aucune position particulière

#### **Mouvements**

 En 2024, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
5 agents	5 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024							
Fonctionnaires • 0,0%							
Contractuels	<b>→</b>	0,0%					
Ensemble	<b>→</b>	0,0%					

## → Aucun départ d'agent permanent en 2024

 Aucune arrivée d'agent permanent en 2024

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

# Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Un avancement d'échelon et un avancement de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

 Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 100,0 % femmes dont 100,0 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

## → Les charges de personnel représentent 37,85 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	416 598 €	Charges de personnel*	157 666 €	$\Rightarrow$	Soit 37,85 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Pámunárations ann	uallac brutas				Pámunáration amplai nan

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	97 151 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	25 930 €	0€
IFSE : CIA :	8 768 € 556 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0€	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 091 €	
Supplément familial de traitement :	0€	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel Titulaire Contractuel		Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative			S				
Technique					S	S	
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale					S		
Police							
Incendie							
Animation							
Toutes filières			S		S	S	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 26,69 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :		Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Fonctionnaires 13,06%		Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2024
Contractuels sur emplois permanents 93,98%		Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
Ensemble 26,69%		

### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR			Fonction	naires				Contr	actuels sur en	nploi perm	nanents	
		Femmes		Hommes		Femmes			Hommes			
moyen par 211 K	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B	S	s										
Catégorie C	S	S		S			S					

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

#### - Absences -

- En moyenne, 49 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2024

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	13,42%	0,00%	8,05%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	13,42%	0,00%	8,05%
pour motif médical)  Taux d'absentéisme global outes absences y compris maternité, paternité	13,42%	0,00%	8,05%
et autre)			-

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 40,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

#### - Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

## Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

#### **FORMATION**

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

#### **→** DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

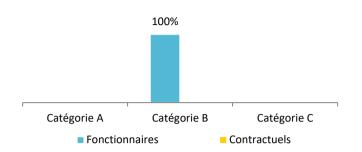
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

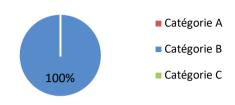
Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

#### **Formation**

- En 2024, 20,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 4 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024



990 € ont été consacrés à la formation en 2024



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,8 jour par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT 100%

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	92 %
Frais de déplacement	8 %

## - Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe aux contrats de prévoyance
- Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance	
Montant global des participations	360 €	
Montant moyen par bénéficiaire	120 €	

#### **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

## Précisions méthodologiques

#### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025 Version 1